

DECLARATION DE CONFORMITE DU DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE LA ROUTE DE L'AWSR AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES UE (n°2016/679)

Le département Accompagnement des victimes de la route de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (ci-après « le département »), dont le siège social est situé chaussée de Liège 654C à 5100 Jambes, se met à la disposition de toute personne touchée (directement ou indirectement) par un accident de la route ayant entraîné des dommages physiques/psychiques ou un décès.

L'équipe, composée de juristes et de psychologues, accompagne gratuitement ces personnes durant les étapes qui suivent l'accident, sans limite de temps. L'aide proposée par le département prend différentes formes en fonction de la demande : de la simple information à une assistance plus active dans les démarches, en passant par la prise de contacts avec des intervenants du dossier ainsi qu'une éventuelle réorientation vers d'autres professionnels/services.

Afin de mener à bien cette mission, le département collecte des données à caractère personnel (c'est-à-dire des informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable) directement auprès des personnes qui le contactent ou, si nécessaire, auprès de divers professionnels autorisés à fournir les renseignements utiles.

La présente déclaration tend à informer sur le traitement et l'utilisation des données à caractère personnel réalisés par le département ainsi que sur les droits des personnes concernées relatifs à leur contrôle, conformément au règlement (UE) 2016/679 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

Cette déclaration peut être modifiée à tout moment pour notamment répondre aux évolutions légales, réglementaires et techniques.

De quelles données s'agit-il ?

Il s'agit de toutes les données essentielles permettant au département d'apporter aux personnes qui le contactent l'aide la plus adéquate en réponse à leur demande, à savoir notamment l'identité et les coordonnées de ces personnes ainsi que celles de la personne directement impliquée dans l'accident en faveur de laquelle l'aide est sollicitée (si elle n'est pas l'interlocuteur du département), des informations sur l'accident (date et lieu des faits, circonstances...), sur le/les véhicules impliqué(s) (plaque d'immatriculation, polices d'assurances...), sur les dossiers ouverts au niveau pénal (numéro de procès-verbal...) et au niveau assurantiel (références du sinistre...), ainsi que tous les renseignements que les personnes jugent utiles de divulguer et qu'elles transmettent spontanément au département.

A quelle(s) fin(s) les données sont-elles utilisées ?

Les données récoltées permettent au département de fournir aux personnes qui le sollicitent les renseignements utiles adaptés à leur cas d'espèce, et, si nécessaire, de partager ces informations avec les professionnels impliqués, dans l'intérêt des personnes concernées et avec l'accord de la personne de contact du département.

La collecte de ces données a également pour but de permettre l'envoi d'informations et d'outils par voie postale ou électronique aux personnes concernées en vue de les éclairer. Elle permet également de procéder à des analyses statistiques après avoir rendu anonyme l'ensemble des données.

Seul le personnel du département a accès aux données personnelles sauf dans le cas où la personne concernée a donné son accord pour les partager avec d'autres professionnels impliqués dans le dossier.

En aucun cas les données personnelles ne sont utilisées ni partagées à des fins commerciales.

Comment ces données sont-elles protégées ?

En vertu de son obligation de moyens, l'AWSR prend, compte tenu de l'état de la technique, des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles, pour empêcher notamment qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données personnelles sont stockées dans une base de données sécurisée. Seul le personnel du département y a accès.

L'AWSR dispose d'un plan de protection logique qui se base sur :

- a. Un pare-feu interne et un logiciel antivirus
- b. Une gestion formalisée des droits d'accès basée sur les fonctions et les responsabilités.

Des moyens de sauvegarde redondants permettent en tout temps d'assurer la continuité de nos services, sans interruption ni perte de données.

Des dispositions relatives au secret professionnel et à la protection de la vie privée sont reprises dans le règlement de travail de l'AWSR. Un délégué à la protection des données a été désigné.

En cas de fuite des données (destruction, perte, altération, divulgation non autorisée, ...) pouvant porter atteinte aux droits et libertés des personnes ayant sollicité l'aide du département, celles-ci en seront informées dans les meilleurs délais possibles et l'AWSR s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y remédier. Les coordonnées d'une personne de contact, des informations sur la nature de la fuite et ses conséquences ainsi que sur les mesures prises pour y mettre fin seront communiquées. L'autorité de contrôle compétente conformément à l'article 55 du RGPD, en sera également informée dans les 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance.

Quelle est la durée de conservation des données ?

La durée de la mission du département dans un dossier est indéfinie puisqu'elle dépend de chaque situation individuelle.

Les données à caractère personnel sont conservées 20 ans après l'ouverture du dossier, sauf si le dossier est toujours en cours ou que les personnes ne souhaitent pas qu'il soit clôturé au sein de département en le faisant savoir expressément.

Quels sont les droits des personnes dont les données personnelles sont recueillies ?

A tout moment, les personnes concernées par l'utilisation de leurs données peuvent demander à connaître les données récoltées par le département les concernant, et à ce qu'elles soient

modifiées/rectifiées ou supprimées. En ce cas, le département ne peut garantir la même qualité de service.

La demande de suppression totale des données peut toutefois être rejetée si les données ne sont conservées qu'à des fins d'archivage ou statistiques. En ce cas, des garanties supplémentaires concernant l'accès et l'anonymisation des données sont appliquées, de sorte que les données restantes ne peuvent plus être considérées comme des données à caractère personnel.

Pour toute question relative au traitement et à la protection des données personnelles, un email peut être adressé au Data Protection Officer à l'adresse suivante : dpo@awsr.be.

S'il existe un désaccord, un recours peut être introduit auprès de l'Autorité de protection des données.

Pour plus d'informations

Le règlement (UE) 2016/679 est disponible sur <http://eurlex.europa.eu>.

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>